



Commune de 5330 ASSESSE

Références Assesse : 752.2/01.21  
Références DPA : 10003041/JP.mt

## PERMIS D'ENVIRONNEMENT AVIS

### Décision relative à une demande de permis d'environnement

Le Collège communal informe la population qu'un permis d'environnement a été refusé à MOLITOR Stéphane, rue du Parvis, 10 à 5334 Florée pour un établissement sis à rue du Parvis, 10 à 5334 Florée et ayant pour objet l'extension de l'exploitation bovine existante par l'exploitation d'un poulailler servant à l'hébergement de 4800 poulets bio sur paille avec parcours extérieur de 1,92 ha, d'un silo tour pour aliments secs de 10 m<sup>3</sup>, d'une citerne à eaux pluviales de 20 m<sup>3</sup> et d'une citerne à gaz aérienne de 2600 litres.

Toute personne intéressée peut consulter cette décision ou le document qui en tient lieu

<b>Où ?</b>	Administration communale d'Assesse - Service Cadre de vie - Esplanade des Citoyens 4 à 5330 Assesse
<b>Quand ?</b>	Du 03/09/2021 au 22/09/2021 Chaque jour ouvrable pendant les heures de service et ce uniquement sur rendez-vous (Covid), soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00, le mercredi de 13h00 à 16h00 et le samedi matin de 9h à 11h30.

Lorsque la consultation a lieu le samedi matin, la personne souhaitant consulter la décision ou le document qui en tient lieu doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de

<b>Nom, prénom et service</b>	Service Cadre de Vie
<b>Téléphone</b>	083/63.68.47
<b>Mail</b>	cadredevie@assesse.be

Conformément à l'article 40 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, un recours non suspensif est ouvert auprès du Gouvernement wallon, à toute personne physique ou morale justifiant d'un intérêt.

À peine d'irrecevabilité, le recours est accompagné d'une preuve du versement (copie du récépissé du versement ou de l'avis de débit) du droit fixé à 25 euros sur le compte du Service public de Wallonie, Département des Permis et Autorisations (compte n°091-2150215-45 - IBAN: BE44 0912 1502 1545 - BIC: GKCCBEBB) et envoyé dans un délai de vingt jours à dater du 03/09/2021 à l'adresse suivante:

**Service public de Wallonie**  
**Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement**  
**Département des Permis et Autorisations**  
**Avenue Prince de Liège, 15**  
**5100 NAMUR (Jambes)**

Le recours est signé par le requérant et établi au moyen d'un formulaire dont le modèle figure en annexe XI à l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement. Ce formulaire peut être rempli en ligne ou téléchargé sur le site [www.wallonie.be](http://www.wallonie.be). Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'environnement.

A Assesse, le 03/09/2021

Pour le Collège communal,

V. ROSIER

J.-L. MOSSERAY

Directrice Générale

Bourgmestre